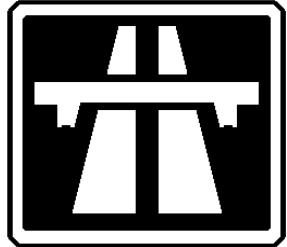


# Co.P.R.A. 184

Collectif pour la Protection des Riverains  
de l'Autoroute A184 (devenue A104)



[www.copra184.org](http://www.copra184.org)

Octobre/Novembre 2021

## LETTRE D'INFORMATION N°40

### ÉDITORIAL

Depuis 30 ans, nous luttons contre le « Projet A104 » de Prolongement de la Francilienne, en plein MILIEU URBANISÉ, qui augmenterait, de manière très significative et **IRRÉVERSIBLE**, les pollutions atmosphériques et sonores, avec de très graves conséquences sur la SANTÉ des 300 000 habitants des 16 communes concernées, dans les Yvelines et le Val d'Oise.

Pour l'instant, ce « Projet A104 » est « en pause » jusqu'en 2030, mais il n'est pas abandonné.

Toujours « dans les cartons de l'Etat » et figurant sur tous les PLU des communes concernées, il est une véritable épée de Damoclès pour les populations et nous le combattrons jusqu'au bout !

Nous allons profiter de la campagne de l'élection présidentielle (élection prévue les 10 et 24 avril 22) pour solliciter le Président de la République, par un courrier de demande d'annulation du projet A104.

Cependant, à côté du projet d'Etat A104, il existe le projet du Conseil départemental 78 de « **LIAISON RD30 - RD190 / Pont d'Achères** » qui est également à combattre, car il s'agirait d'un élément d'une véritable autoroute A 104 Bis que le Département des Yvelines veut imposer aux populations, et cela, sans aucune protection.

Christiane PARAVY  
Présidente du CO.P.R.A. 184

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PUBLIQUE

**SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021**  
**à 10h00**

**Salle polyvalente**  
**10 rue des Jardins**

**PIERRELAYE (95)**

### PROJETS A104 et A104 Bis : PROJETS « NUISIBLES » à COMBATTRE !

**1-Le Président de la République, Emmanuel MACRON**, en arrivant au pouvoir, en 2017, a affirmé : « la priorité de mon quinquennat, en matière d'infrastructures, sera donnée aux « Transports du quotidien » et non pas aux « grands projets ».

**2-Le Conseil d'Orientation des Infrastructures**, présidé par Philippe DURON, remet son rapport, à la Ministre des Transports, en 2018, en confirmant l'analyse de la Commission Mobilité 21, de 2013, et « en mettant en avant la priorité à donner, aujourd'hui, aux **SOLUTIONS ALTERNATIVES à la ROUTE**, dans le cœur de l'IDF ».

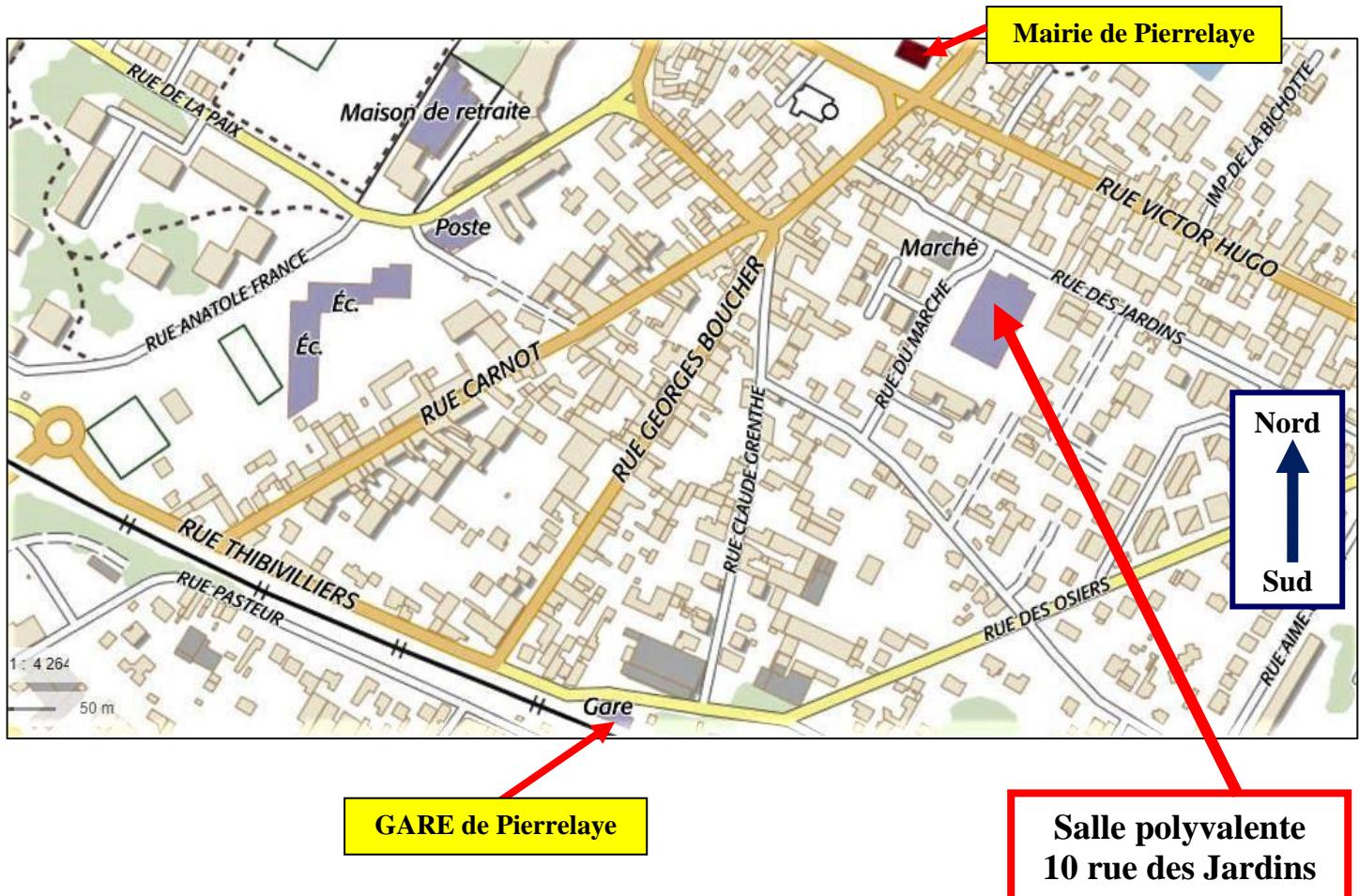
**3-Le Secrétaire d'Etat aux Transports, J.B. DJEBBARI**, en 2019, confirme les décisions précédentes : « Privilégier l'optimisation du réseau routier existant et le **report des usagers vers les transports collectifs** afin de répondre aux enjeux liés à l'amélioration de la desserte du nord-ouest de l'IDF ».

**4- AUJOURD'HUI, il est temps de PRENDRE les BONNES DÉCISIONS, pour les 300 000 habitants du secteur :**

**ANNULER, dans nos villes,  
Les projets A104 et A104 Bis !**

**N'OUBLIEZ PAS LE SAMEDI 06 NOVEMBRE 2021 à 10h !**  
**Munissez-vous de votre MASQUE (Obligatoire) et de votre PASS SANITAIRE.**

## ACCÈS à la SALLE POLYVALENTE de PIERRELAYE, 10 rue des Jardins :



Le CO.P.R.A. 184 lutte depuis 1991 contre le projet autoroutier de « **Prolongement de la Francilienne, en zones urbanisées, entre Orgeval et Méry-sur-Oise** » (Projet A104), qui menace la **SANTÉ** et le **CADRE de VIE** de plus de 300 000 habitants, à travers le **Val d'Oise** et les **Yvelines**.

Ses **comités de ville** sont implantés dans les villes suivantes : Achères, Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Eragny-sur-Oise, Herblay-sur-Seine, Maurecourt, Neuville-sur-Oise, Orgeval, Pierrelaye, Poissy et Villennes.

Indépendant de tout parti politique et dirigé par un conseil d'administration de 108 membres, il réunit des citoyens de tous horizons et de toutes convictions.

XX.....

### BULLETIN de RENOUVELLEMENT de COTISATION année 2022 (+ année 2021 si vous avez oublié de renouveler en 2021)

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

**COTISATION ANNUELLE** :  Individuelle (+ de 30 ans) : 15 €  Jeune (- de 30 ans) : 5 €  Familiale : 20 €  
 Membre bienfaiteur (minimum 25 €) : ..... €  Personne morale : 25 €

#### DÉSIRE AIDER DANS LES DIVERSES TÂCHES SUIVANTES :

Distribution tracts :  Fabrication panneaux :  Collage affiches :  Photocopies :  Autres : .....

Chèque libellé à l'ordre du « **CO.P.R.A. 184** » et à adresser à : **Siège social du CO.P.R.A. 184**  
**21 rue de Flore**  
**95610 ÉRAGNY-sur-Oise**